



## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2023 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à 10 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choissilles à **Saint-Antoine-du-Rocher** sous la présidence de Monsieur le Premier Vice-Président, Jean-Pierre Peninon

### Étaient présents :

*Beaumont -Louestault* : M. Robert Jean-Paul  
*Bueil en Touraine* : M. Descloux Didier  
*Cerelles* :  
*Charentilly* : Mme Bouin Valérie  
*Chemillé Sur Dême* : M. Canon Eloi  
*Epeigné Sur Dême* : M. Goué Stéphane  
*Marray* : M. Capon Philippe  
*Neuillé Pont Pierre* : M. Jollivet Michel  
*Neuvy Le Roi* : M. Thélisson Flavien  
*Pernay* : M. Peninon Jean-Pierre  
*Rouziers de Touraine* : Mme Dreux Danielle  
*St Antoine du Rocher* : Mme Pain Claude  
*St Aubin le Dépeint* : M. Durand Benoit  
*St Christophe Sur Le Nais* : Mme Lemaire Catherine  
*St Paterne Racan* : M. Lapleau Eric  
*St Roch* : M. Anceau Alain  
*Semblançay* :  
*Sonzay* : M. Verneau Jean-Pierre  
*Villebourg* : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 16 Octobre 2023

Excusés : M. Poulle Guy, M. Trystram Antoine, Mme Plou Peggy

Secrétaire de séance : Commune de Beaumont Louestault - Mr Robert

Séance sans public

Elus .....	: 20
Présents	: 17
Votants	: 17
Pour	: 17
abst	:
Nuls	:

**Réf : B13.2023**

### FINANCES

**Marché de maîtrise d'œuvre Construction d'un terrain de football synthétique**

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 037-200073237-20231123-B13\_2023-DE



Monsieur le Vice-Président expose les éléments suivants :

Le projet de territoire 2020-2026 prévoit 4 grandes orientations thématiques dont le « développement humain harmonieux, multiple et ouvert ». Cette orientation n°4 préconise « *d'encourager la vie associative et les activités sportives et de loisirs* ».

Dans cette perspective, la Communauté de communes a le projet de construction d'un terrain de football synthétique et son éclairage, sur la commune de Neuillé Pont Pierre, et envisage de confier une mission « témoin » de maîtrise d'œuvre en infrastructure à un cabinet extérieur habilité à viser le permis d'aménager.

Une consultation de marché en procédure adaptée est en cours, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à -7 du Code de la Commande Publique (CCP), au terme de laquelle un candidat sera désigné en application de l'article R.2172-1 du CCP.

La date limite de remise des offres est fixée au 27 novembre 2023.

Considérant l'exposé de monsieur le Vice-Président,

**Le bureau communautaire, à l'unanimité, décide :**

- ***D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le premier Vice-Président à signer un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un terrain de football synthétique et son éclairage, sur la commune de Neuillé Pont Pierre, avec le candidat le mieux disant au vu des critères listés au règlement de la consultation ainsi que tous les documents permettant la mise en application de la présente délibération***

Le Président,

Antoine TRYSSTRAN



## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2023 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à 10 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement conv s'est réuni salle Choissilles à **Saint-Antoine-du-Rocher** sous la présidence de Monsieur le premier Vice-Président, Pierre Peninon

### Convoqués :

*Beaumont -Louestault* : M. Robert Jean-Paul

*Bueil en Touraine* : M. Descloux Didier

*Cerelles* :

*Charentilly* : Mme Bouin Valérie

*Chemillé Sur Dême* : M. Canon Eloi

*Epeigné Sur Dême* : M. Goué Stéphane

*Marray* : M. Capon Philippe

*Neuillé Pont Pierre* : M. Jollivet Michel

*Neuvy Le Roi* : M. Thélisson Flavien

*Pernay* : M. Peninon Jean-Pierre

*Rouziers de Touraine* : Mme Dreux Danielle

*St Antoine du Rocher* : Mme Pain Claude

*St Aubin le Dépeint* : M. Durand Benoit

*St Christophe Sur Le Nais* : Mme Lemaire Catherine

*St Paterne Racan* : M. Lapleau Eric

*St Roch* : M. Anceau Alain

*Semblançay* :

*Sonzay* : M. Verneau Jean-Pierre

*Villebourg* : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 16 Octobre 2023

Excusés : M. Poulle Guy, M. Trystram Antoine, Mme Plou Peggy

Secrétaire de séance : Commune de Beaumont Louestault - Mr Robert

Séance sans public

Elus .....	: 20
Présents	: 17
Votants	: 17
Pour	: 17
abst	:
Nuls	:

**Réf : B14.2023**

**FINANCES**

**Marché étude de mobilité et schéma directeur cyclable**

Monsieur le Vice-Président expose les éléments suivants :

Le projet de territoire 2020-2026 prévoit 4 grandes orientations thématiques dont le « développement des services pour tous au quotidien ». Cette orientation n°3 préconise de « proposer des mobilités adaptées au territoire et à tous les usages ».

Dans cette perspective, la Communauté de communes envisage de confier à un bureau extérieur, dans le cadre d'un marché public, l'élaboration d'une étude de mobilité et d'un schéma directeur cyclable.

Il s'agit d'un prérequis pour pouvoir bénéficier des aides financières de la région Centre Val de Loire et du Conseil Départemental d'INDRE ET LOIRE sur les futurs projets de travaux qui seront engagés après études.

Une consultation de marché public en procédure adaptée a été lancée en application des articles R2162-1 à R2162-6 et R 2162-7 à R2162-12 du Code de la Commande Publique, sous la forme d'un accord-cadre (les études) à marché subséquent (une mission de maîtrise d'œuvre, le cas échéant, sur un projet préconisé par l'étude), mono-attributaire, et d'une durée de 18 mois.

Un seul candidat a répondu : il s'agit d'un groupement dont le mandataire est la S.A.S IMMERGIS 34790 GRABELS pour un montant initial HT avant négociation de 45 750,00 € HT soit 54 900,00 € TTC. Cette entreprise bénéficie d'une expérience significative dans le domaine concerné. Elle est associée à INEVIA 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE pour la mission facultative de maîtrise d'œuvre, qui si elle a lieu, s'effectuera selon les taux de rémunération qui suivent, en fonction du montant des travaux :

Coût prévisionnel de travaux (C0)	Taux de rémunération (T0) :
De 0 à 100 000 €	8.5 %
De 101 000 € à 300 000 €	5.4 %
De 301 000 € à 500 000 €	4.3 %

Considérant l'exposé de monsieur le Vice-Président,

*Le bureau communautaire, à l'unanimité, décide :*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer un accord cadre mono-attributaire à marché subséquent d'une durée de 18 mois avec le groupement d'entreprise dont le mandataire est la S.A.S IMMERGIS 34790 GRABELS, ainsi que tous documents permettant la mise en application de la présente délibération*

Le Président,

Antoine TRYSTRAM



## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2023 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à 10 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choisilles à **Saint-Antoine-du-Rocher** sous la présidence de Monsieur le premier Vice-Président, Jean-Pierre Peninon

### Etaient Présents :

*Beaumont -Louestault* : M. Robert Jean-Paul  
*Bueil en Touraine* : M. Descloux Didier  
*Cerelles* :  
*Charentilly* : Mme Bouin Valérie  
*Chemillé Sur Dême* : M. Canon Eloi  
*Epeigné Sur Dême* : M. Goué Stéphane  
*Marray* : M. Capon Philippe  
*Neuillé Pont Pierre* : M. Jollivet Michel  
*Neuvy Le Roi* : M. Thélisson Flavien  
*Pernay* : M. Peninon Jean-Pierre  
*Rouzières de Touraine* : Mme Dreux Danielle  
*St Antoine du Rocher* : Mme Pain Claude  
*St Aubin le Dépeint* : M. Durand Benoit  
*St Christophe Sur Le Nais* : Mme Lemaire Catherine  
*St Paterne Racan* : M. Lappleau Eric  
*St Roch* : M. Anceau Alain  
*Semblançay* :  
*Sonzay* : M. Verneau Jean-Pierre  
*Villebourg* : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 16 Octobre 2023

Excusés : M. Poulle Guy, M. Trystram Antoine, Mme Plou Peggy

Secrétaire de séance : Commune de Beaumont Louestault - Mr Robert

*Séance sans public*

Elus .....	: 20
Présents	: 17
Votants	: 17
Pour	: 17
abst	:
Nuls	:

**Réf : B15.2023**

**FINANCES**  
**CONSTRUCTION CRECHE MULTI ACCUEIL**  
**SUR LA COMMUNE DE BEAUMONT LOUESTAULT**

Monsieur le Vice-Président indique qu'au titre de la construction d'une crèche multi-accueil sur la Commune de Beaumont-Louestault, un marché à procédure adaptée constitué de 15 lots a été lancé (Références de la consultation 2023MCBLOU).

Dans le cadre de cette consultation, un lot a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général (lot n°13 « Photovoltaïque » pour absence de concurrence) et deux offres ont été rejetées, l'une pour absence de mémoire technique et l'autre pour offre anormalement basse.

Suite aux phases de négociation réalisées, il convient d'attribuer les lots comme suit :

NUMERO ET DESIGNATION DU LOT - NOM SOCIETE CLASSE PREMIERE	OFFRE BASE	VARIANTE RETENUE	TOTAL OFFRE BASE + VARIANTE RETENUE
1 - TERRASSEMENT-VRD-ESPACES VERTS : TRANSTERRASSEMENT	93 000,00 €		93 000,00 €
2 - GROS-ŒUVRE : BERNEUX CONSTRUCTION	170 000,00 €		170 000,00 €
3 - RAVALEMENT : VENDÔME RAVALEMENTS	11 200,00 €		11 200,00 €
4 - CHARPENTE BOIS-COUVERTURE ET BARDAGE : HALGRIN BATERRA CONSTRUCTION	121 166,67 €		121 166,67 €
5 - ETANCHEITE : TEC ETANCHEITE	24 234,00 €		24 234,00 €
6 - MENUISERIES EXTEREURES ALUMINIUM – SERRURERIE : DUBOIS ALUMINIUM	79 300,00 €	VTO N° 2 Vitrage coloré 1 627,83 €	80 927,83 €
7 - CLOISONS - DOUBLAGE – PLAFONDS : TOLGA	98 500,00 €		98 500,00 €
8 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS : RIBREAU	32 000,00 €		32 000,00 €
9 - REVETEMENT DE SOLS – FAÏENCE : BRAZILIER	31 500,00 €		31 500,00 €
10 – PEINTURE : ACTIF	17 744,62 €		17 744,62 €
11 – MOBILIER : MENUISERIE REMI ANTOINE	31 990,00 €		31 990,00 €
12 - ELECTRICITE CFO -CFA : REMY & LEBERT	145 000,00 €		145 000,00 €
14 - CHAUFFAGE – VENTILATION : AETC - ENERGIES	101 000,00 €		101 000,00 €
15 - PLOMBERIE – SANITAIRES : AETC - ENERGIES	28 000,00 €		28 000,00 €
	984 635,29 €		986 263,12 €

L'opération de construction précitée est inscrite au budget 2023 – Article 2313 – Opération 55.

*Entendu la présentation de Monsieur le Vice-Président,*

*Le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide d' :*

- Approuver le rapport ci-dessus exposé,
- Autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Gâtine-Racan à signer les pièces de marché issues de la consultation référencée 2023MCBLOU et toutes pièces permettant la mise en application de la présente délibération

Le Président

Antoine TRYSTRAM



## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2023 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à 10 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement conv s'est réuni salle Choissilles à **Saint-Antoine-du-Rocher** sous la présidence de Monsieur le premier Vice-Président, Pierre Peninon

### Etaient Présents :

*Beaumont -Louestault* : M. Robert Jean-Paul

*Bueil en Touraine* : M. Descloux Didier

*Cerelles* :

*Charentilly* : Mme Bouin Valérie

*Chemillé Sur Dême* : M. Canon Eloi

*Epeigné Sur Dême* : M. Goué Stéphane

*Marray* : M. Capon Philippe

*Neuillé Pont Pierre* : M. Jollivet Michel

*Neuvy Le Roi* : M. Thélisson Flavien

*Pernay* : M. Peninon Jean-Pierre

*Rouziers de Touraine* : Mme Dreux Danielle

*St Antoine du Rocher* : Mme Pain Claude

*St Aubin le Dépeint* : M. Durand Benoit

*St Christophe Sur Le Nais* : Mme Lemaire Catherine

*St Paterne Racan* : M. Lappleau Eric

*St Roch* : M. Anceau Alain

*Semblançay* :

*Sonzay* : M. Verneau Jean-Pierre

*Villebourg* : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 16 Octobre 2023

Excusés : M. Poulle Guy, M. Trystram Antoine, Mme Plou Peggy

Secrétaire de séance : Commune de Beaumont Louestault - Mr Robert

Séance sans public

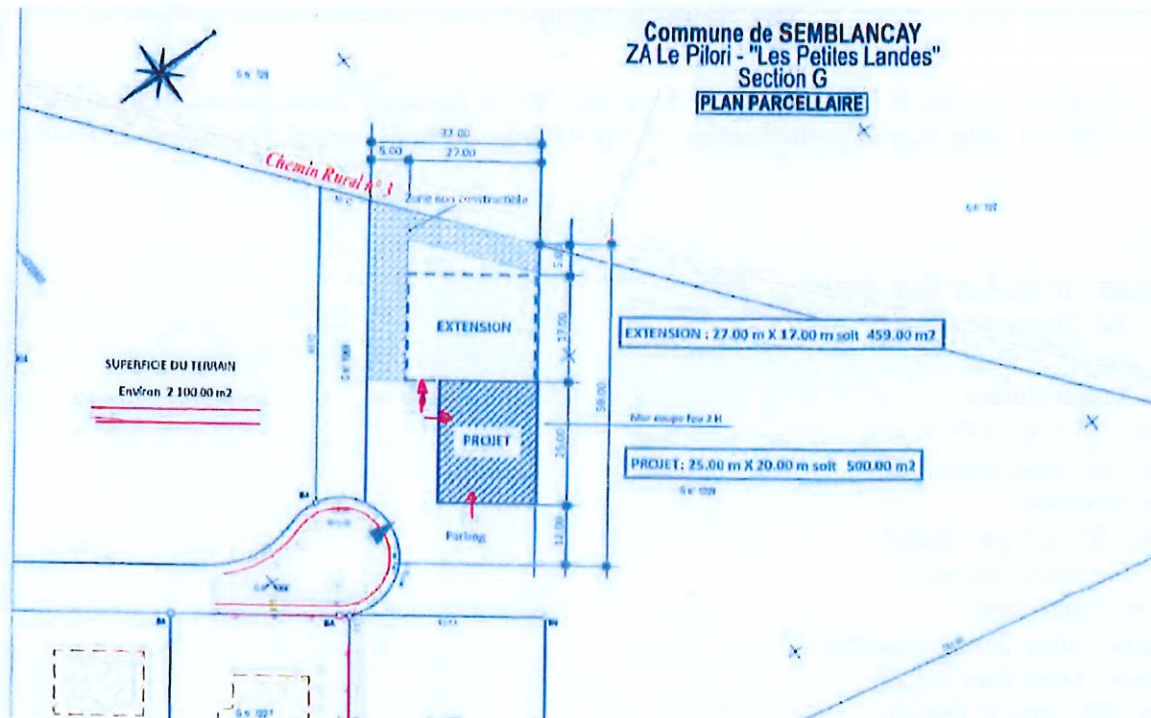
Elus .....	: 20
Présents	: 17
Votants	: 17
Pour	: 17
abst	:
Nuls	:

**Réf : B16.2023**

**Développement Economique**  
**Vente SAS ELLIPSE AFFICHAGE ZA LE PILORI SEMBLANÇAY**

Monsieur le Vice-Président expose les éléments suivants :

La SAS ELLIPSE AFFICHAGE gérée par Monsieur RETHORE, souhaite acquérir un terrain d'une superficie d'environ 2100 m<sup>2</sup> sur le site d'activités le Pilori à Semblançay afin d'y faire construire un bâtiment d'environ 500 m<sup>2</sup>.



Cette entreprise, est une Société par Action Simplifiées (SAS) dont l'activité est « **Régie publicitaire de médias** ». Son siège social se situe actuellement au 8 rue de la moisanderie 37360 SEMBLANÇAY.

Aujourd'hui l'entreprise compte 4 salariés, et prévoit l'embauche de 2 salariés supplémentaires voire plus à moyen terme.

A ce jour, il n'existe pas de parcelle de la superficie souhaitée sur cette ZA, elle sera donc découpée de la parcelle cadastrée G N°1266.

Prix actuel du terrain (délibération du conseil communautaire du 23/09/2020) : **17,00 € H.T le m<sup>2</sup>**

Monsieur le Vice-Président souligne que l'avis des domaines a été demandé le 18/10/2023 (Attestation de dépôt reçue)



Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

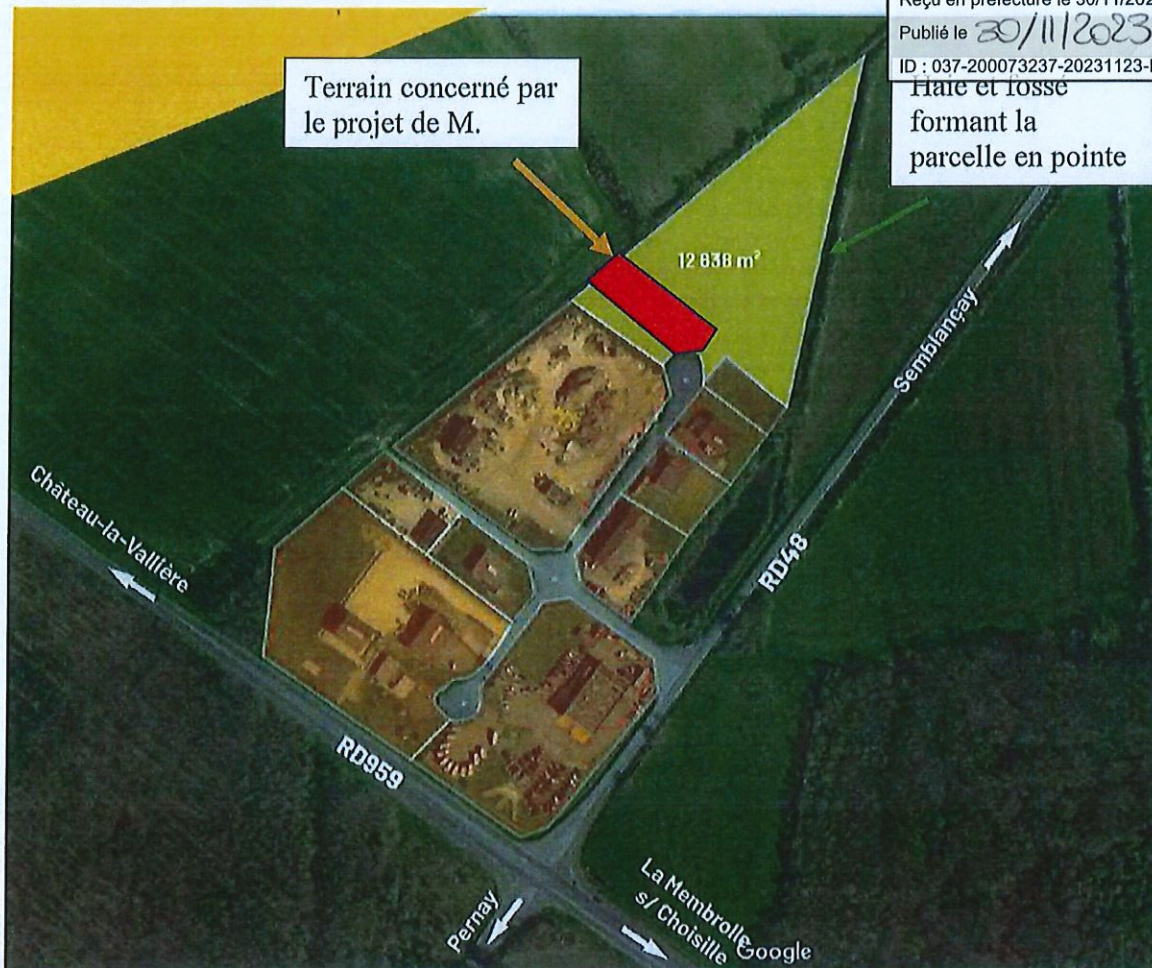
Publié le 30/11/2023

ID : 037-200073237-20231123-B16\_2023-DE

S<sup>2</sup>LO

Terrain concerné par  
le projet de M.

Hare et fosse  
formant la  
parcelle en pointe



**Le Bureau Communautaire à l'unanimité décide :**

- **D'autoriser la vente, au prix de 17,00 € H.T le m<sup>2</sup>, d'une partie de la parcelle cadastrée G n°1266, pour une surface approximative de 2100 m<sup>2</sup> (superficie qui sera à ajuster après bornage), situé sur la ZA Le Pilon à Semblancay au profit de la SAS ELLIPSE AFFICHAGE ou tout type de société (type crédit-bail ou autres) dans laquelle Mr RETHORE a un intérêt**
- **Autoriser, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier : compromis de vente, acte de vente...**

Le Président,

Antoine TRYSTRAM



Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le



ID : 037-200073237-20231123-B16\_2023-DE



## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2023 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à 10 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choissilles à **Saint-Antoine-du-Rocher** sous la présidence de Monsieur le premier Vice-Président, Jean-Pierre Peninon

### Etaient Présents :

*Beaumont -Louestault* : M. Robert Jean-Paul

*Bueil en Touraine* : M. Descloux Didier

*Cerelles* :

*Charentilly* : Mme Bouin Valérie

*Chemillé Sur Dême* : M. Canon Eloi

*Epeigné Sur Dême* : M. Goué Stéphane

*Marray* : M. Capon Philippe

*Neuillé Pont Pierre* : M. Jollivet Michel

*Neuvy Le Roi* : M. Thélisson Flavien

*Pernay* : M. Peninon Jean-Pierre

*Rouziers de Touraine* : Mme Dreux Danielle

*St Antoine du Rocher* : Mme Pain Claude

*St Aubin le Dépeint* : M. Durand Benoit

*St Christophe Sur Le Nais* : Mme Lemaire Catherine

*St Paterne Racan* : M. Lapleau Eric

*St Roch* : M. Anceau Alain

*Semblançay* :

*Sonzay* : M. Verneau Jean-Pierre

*Villebourg* : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 16 Octobre 2023

Excusés : M. Poulle Guy, M. Trystram Antoine, Mme Plou Peggy

Secrétaire de séance : Commune de Beaumont Louestault - Mr Robert

Séance sans public

Elus .....	: 20
Présents	: 17
Votants	: 17
Pour	: 17
abst	:
Nuls	:

**Réf : B17.2023**

**Développement Economique  
Vente OUVRARD TOURAINE / POLAXIS**

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 037-200073237-20231123-B17\_2023-DE



Monsieur le Vice-Président expose les éléments suivants :

La SAS OUVRARD TOURAINE est implantée à Beaumont-Louestault et est spécialisée dans la vente et la réparation de matériels agricoles.

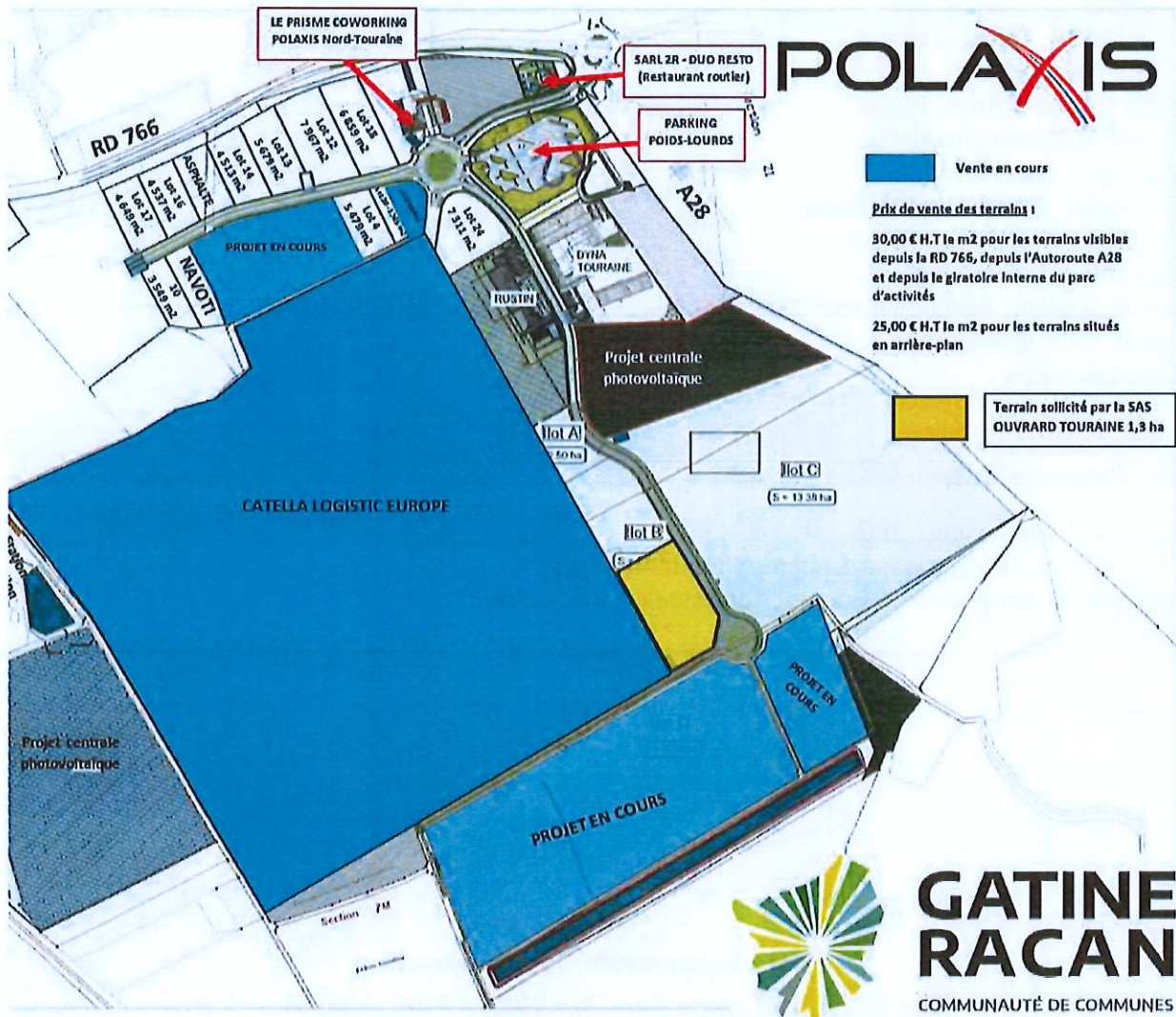
Afin de pérenniser l'établissement sur le territoire, continuer d'être au plus près des exploitants agricoles de la zone Nord de l'Indre-et-Loire et assurer le développement et la sécurisation du site, la SAS OUVRARD TOURAINE projette donc de déplacer son activité.

Par courrier daté du 2 octobre 2023, la SAS OUVRARD TOURAINE a confirmé son intérêt pour le transfert et le développement de leur activité sur le parc d'activités POLAXIS à Neuillé-Pont-Pierre.

La société compte aujourd'hui 12 personnes avec une perspective de 20 emplois.

L'objectif est de construire un bâtiment d'une superficie d'environ 1 600 m<sup>2</sup> comprenant une partie atelier, magasin et des bureaux / locaux sociaux. L'activité nécessite également beaucoup de stockage extérieur ainsi que des aires de manœuvre importantes compte-tenu de la taille du matériel agricole.

Le terrain proposé à la SAS OUVRARD TOURAINE est une partie de l'ilot B du parc d'activités POLAXIS à Neuillé-Pont-Pierre pour une superficie approximative (à ajuster après bornage) de 13 000 m<sup>2</sup>. Le terrain est à prendre en partie sur les parcelles cadastrées ZK n°83 et ZL n°12. Le prix de vente de ce terrain est de 25 € H.T le m<sup>2</sup> (conformément à la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2022).



Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le 30/11/2023

ID : 037-200073237-20231123-B17\_2023-DE

S<sup>2</sup>LO

Vu l'avis favorable de la Commission Economie réunie le 26 octobre 2023,

*Le bureau communautaire décide à l'unanimité :*

- *D'autoriser la vente au prix de 25 € H.T le m2 d'une partie de l'ilot B du parc d'activités POLAXIS à Neuillé-Pont-Pierre, soit une partie des parcelles cadastrées ZK n°83 et ZL n°12, pour une superficie approximative de 13 000 m2 (superficie à ajuster après bornage) au profit de la SAS OUVRARD TOURAINE ou tout type de société (type crédit-bail, SCI ou autres) dans laquelle la SAS OUVRARD a un intérêt,*
- *D'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier : promesse de vente, division, acte de vente...*

Le Président

Antoine HENRI



Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le



ID : 037-200073237-20231123-B17\_2023-DE



## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2023 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à 10 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement conv s'est réuni salle Choisilles à **Saint-Antoine-du-Rocher** sous la présidence de Monsieur le premier Vice-Président, Pierre Peninon

### Etaient Présents :

*Beaumont -Louestault* : M. Robert Jean-Paul

*Bueil en Touraine* : M. Descloux Didier

*Cerelles* :

*Charentilly* : Mme Bouin Valérie

*Chemillé Sur Dême* : M. Canon Eloi

*Epeigné Sur Dême* : M. Goué Stéphane

*Marray* : M. Capon Philippe

*Neuillé Pont Pierre* : M. Jollivet Michel

*Neuvy Le Roi* : M. Thélisson Flavien

*Pernay* : M. Peninon Jean-Pierre

*Rouziers de Touraine* : Mme Dreux Danielle

*St Antoine du Rocher* : Mme Pain Claude

*St Aubin le Dépeint* : M. Durand Benoît

*St Christophe Sur Le Nais* : Mme Lemaire Catherine

*St Paterne Racan* : M. Lapleau Eric

*St Roch* : M. Anceau Alain

*Semblançay* :

*Sonzay* : M. Verneau Jean-Pierre

*Villebourg* : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 16 Octobre 2023

Excusés : M. Poulle Guy, M. Trystram Antoine, Mme Plou Peggy

Secrétaire de séance : Commune de Beaumont Louestault - Mr Robert

Séance sans public

Elus .....	: 20
Présents	: 17
Votants	: 17
Pour	: 17
abst	:
Nuls	:

**Réf : B18.2023**

**Développement Economique**

**Demande d'Aide dispositif « du fonds économie de proximité »**

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 037-200073237-20231123-B18\_2023-DE

S<sup>2</sup>LOW

Monsieur le Vice-Président expose les éléments suivants :

Dans le cadre de leurs projets, les entreprises peuvent solliciter la Communauté de Communes pour une demande d'aide dans le cadre du dispositif « du fonds économie de proximité ».

Conformément au règlement, l'intervention de la Communauté de Communes de Gâtine Racan sera plafonnée à 3 000 € par dossier et proratisé en fonction des dépenses éligibles.

Les dossiers déposés sont :

Références dossier	Nom du contact	Entreprise	Activité	Projet	Commune	Dépenses éligibles H.T	Alde proposée par le Comité du 09/11/2023 Investissement
CCGR TPE 2023-02	Sandra LOCQUARD	COULEURS LAGDN	Esthéticienne	Développement - Investissement Matériel : appareil à lumière pulsée pour dépilation durable et photo-rajeunissement	FERNAY	17 900 €	3 000 €
CCGR TPE 2023-03	Angélique FROUX	DID-COIFF	Coiffeuse	Développement - Investissement Aménagement et matériel dans le cadre de l'extension de son salon	NEUVY	24 722	3 000
CCGR TPE 2023-04	Damien ROLLET	ROLLET TERRASSEMENT	TP Terrassement	Création - Investissement Matériel : pilonneuse, plaque vibrante, laser, tronçonneuse thermique, panneaux	ST CHRISTOPHE	10 027	3 000 €
CCGR TPE 2023-05	Julia MASSIANI	CASA JULIA	Décoratrice d'intérieur	Développement - Investissement Matériel : ordinateur professionnel pour modéliser en 3D les projets clients et chantiers	FERNAY	5 748 €	1 724 €
CCGR TPE 2023-06	Stéphanie BAUDRY	ENTRE PARENTHÈSE	Epicerie - Services	Création - Investissement Aménagement du nouveau local et équipement matériel	NEUVY	58 970 €	3 000 €
CCGR TPE 2023-07	Aurélien GUIDICE	L'ATELIER PERCHE	Menuiserie - Mobilier	Développement - Investissement Matériel à commande numérique	BEAUMONT	8 848 €	2 654 €
CCGR TPE 2023-08	Emilie MORAND	O ST AUBIN	Restaurant - Bar	Reprise - Investissement Aménagement et équipement : vaisselle, machine sous vide, caisse enregistreuse, mobilier	SAINT AUBIN	12 821 €	3 000 €
CCGR TPE 2023-09	Gauthier SIX	SWAP & PERFORMANCE	Reprogrammation moteur automobile	Développement - Investissement Matériel : Banc de puissance	ST PATERNE	30 000 €	3 000 €
CCGR TPE 2023-10	Marjolaine MARECHAL	L'INSTANT COIFFURE	Coiffeuse	Reprise - Investissement Aménagement et équipement matériel	SONZAY	32 100 €	3 000 €
CCGR TPE 2023-11	Joris RICATEAU	RCT METALLERIE	Métallerie	Création - Investissement Matériel : meuleuse, scie ruban, laser, perceuse colonne...	NEUILLE PONT PIERRE	12 552	0 €

La dernière demande présentée dans le tableau n'a pas été accordée.

**Le Bureau Communautaire à l'unanimité décide :**

- De valider l'avis du comité du 9 novembre 2023, pour les demandes figurant dans le tableau ci-dessus présenté, et la participation financière de la communauté de commune de Gâtine - Racan
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents liés à ce dossier.

Le Président,

Antoine





## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2023 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à 10 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choissilles à **Saint-Antoine-du-Rocher** sous la présidence de Monsieur le premier Vice-Président, Jean-Pierre Peninon

### Étaient Présents :

*Beaumont -Louestault* : M. Robert Jean-Paul

*Bueil en Touraine* : M. Descloux Didier

*Cerelles* :

*Charentilly* : Mme Bouin Valérie

*Chemillé Sur Dême* : M. Canon Eloi

*Epeigné Sur Dême* : M. Goué Stéphane

*Marray* : M. Capon Philippe

*Neuillé Pont Pierre* : M. Jollivet Michel

*Neuvy Le Roi* : M. Thélisson Flavien

*Pernay* : M. Peninon Jean-Pierre

*Rouziers de Touraine* : Mme Dreux Danielle

*St Antoine du Rocher* : Mme Pain Claude

*St Aubin le Dépeint* : M. Durand Benoit

*St Christophe Sur Le Nais* : Mme Lemaire Catherine

*St Paterne Racan* : M. Lapleau Eric

*St Roch* : M. Anceau Alain

*Semblançay* :

*Sonzay* : M. Verneau Jean-Pierre

*Villebourg* : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 16 Octobre 2023

Excusés : M. Poulle Guy, M. Trystram Antoine, Mme Plou Peggy

Secrétaire de séance : Commune de Beaumont Louestault - Mr Robert

Séance sans public

Elus .....	: 20
Présents	: 14
Votants	: 17
Pour	: 17
abst	:
Nuls	:

**Réf : B19.2023**

**PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE**  
**Avenant à la convention pluri - annuelle d'objectifs et de financements**  
**Avec l'association Bonjour La Récré**

Monsieur le Vice-Président expose les éléments suivants :

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de financements avec l'association « Bonjour la Récré » a été signée le 1<sup>er</sup> février 2022 en lien avec la délibération communautaire C03\_2022 du 26 janvier 2022.

Monsieur le Vice-Président précise qu'afin de pouvoir répondre aux demandes de prise en charge des familles sur les vacances de Noël, l'article 1 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financements avec l'association « Bonjour la Récré » est modifié comme suit :

- Maintien des périodes d'ouvertures : les mercredis, pendant les congés de Toussaint, d'Hiver, de Printemps, de Noël (à raison d'une semaine par période) et 4 semaines en juillet (avec la possibilité d'organiser une semaine d'accueil durant la première semaine d'août semaine en cas d'ouverture tardive en juillet pour répondre aux contraintes du calendrier des vacances de l'éducation nationale).

Monsieur le Vice-Président précise également que l'article 7 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financements avec l'association « Bonjour la Récré » est modifié comme suit :

- La Responsable et la Coordinatrice petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et accompagnement peuvent être sollicitées pour tout conseil de mise en œuvre de la compétence et dans l'application des modalités d'organisation et fonctionnement de l'accueil de loisirs, tant au niveau des bénévoles dirigeants de l'Association que des salariés de cette dernière ;

*Le bureau communautaire à l'unanimité, décide d' :*

- *Approuver la mise en application de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financements signé avec l'association « Bonjour la Récré » selon les modalités définies ci-dessus.*
- *Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférant à ce dossier.*

Le Président,

Antoine TRYSTRA

